

Vitogaz France

Engagée depuis plus de 15 ans dans la transition énergétique, Vitogaz France continue d'œuvrer pour la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

Cet engagement, illustré par nos initiatives concrètes, a été récompensé depuis 2023 par l'obtention de la médaille EcoVadis Platinum, plaçant Vitogaz France parmi le top 1 % des entreprises les plus performantes en matière de RSE.

Éthique des affaires, loyauté des pratiques, sécurité de nos opérations et protection de l'environnement, réduction de nos émissions de gaz à effet de serre : les engagements Vitogaz France.



GÉREZ VOTRE COMPTE

Accédez en permanence et gratuitement à l'information dont vous avez besoin sur votre Espace Client *via* notre site [vitogaz.com](https://www.vitogaz.com)

- Passez et suivez vos commandes de gaz
- Trouvez les réponses à vos interrogations sur votre contrat ou tout autre sujet
- Vérifiez votre prix et les 3 dernières variations du barème
- Consultez l'historique de votre compte
- Disposez de vos factures téléchargeables et imprimables
- Réglez en toute sécurité par carte bancaire
- Bénéficiez en exclusivité des alertes info prix, niveau de jauge
- Déclarez votre déménagement

Nous vous rappelons que nos barèmes sont disponibles sur notre site [vitogaz.com](https://www.vitogaz.com)



INFOS PRATIQUES

- Nos engagements RSE
- Le code éthique
- Le guide anticorruption
- Le guide de sécurité propane
- Le protocole de sécurité GPL
- La fiche ICPE
(Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Consultez et téléchargez librement nos documents sur notre site [vitogaz.com](https://www.vitogaz.com)



NOS CERTIFICATIONS

Depuis de nombreuses années, Vitogaz France s'engage pour ses Clients et l'excellence, comme en témoignent ces distinctions de qualité et de responsabilité.



RELATION CLIENT & DISTANCE
www.marque-nf.com



AENOR 102303
commercialisation,
approvisionnement,
stockage, gestion
du transport et
distribution de GPL



EN SAVOIR PLUS POUR RÉDUIRE SON EMPREINTE CARBONE

Réduire ses émissions de gaz à effet de serre, c'est adopter les bons réflexes, chez soi comme dans son entreprise.

- Réduire votre chauffage de 1 °C, c'est baisser votre consommation d'énergie de 7 %. (source ADEME). Réguler mieux son chauffage en installant un thermostat d'ambiance, des robinets thermostatiques ou encore une sonde extérieure.
- Choisir un système de chauffage performant tel qu'une chaudière à Très Haute Performance Énergétique qui consomme moins d'énergie et émet donc moins de gaz à effet de serre.
- Réaliser des travaux de rénovation énergétiques pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de votre bâtiment et bénéficier des éco-primes de notre Programme d'aides aux travaux VITOEZECO.
- Depuis septembre 2023, une nouvelle directive européenne sur l'efficacité énergétique impose un audit énergétique obligatoire à toutes les entreprises, tous secteurs confondus dont la consommation énergétique annuelle dépasse 10 Térajoules (soit 2 777 MWh ce qui équivaut à 220 tonnes). Date limite de mise en conformité : 11 octobre 2026. Les entreprises certifiées ISO 50001 sont exemptées de cette obligation.

Retrouvez les gestes pour économiser de l'énergie sur notre site www.vitogaz.com



NOUS CONTACTER

Compléments d'information, questions, réclamations ?

Contactez notre Centre de Service à la Clientèle

Du lundi au vendredi
de 8h à 18h30

Le samedi
de 9h à 13h
de novembre à mars.



0 977 401 101

Appel non surtaxé



vitogaz.com

Rubrique Espace Client



Numéro Sécurité
0 977 401 101

Appel non surtaxé

24h/24
7J/7



Tous nos services sont accessibles aux personnes sourdes et malentendantes.